

Droit au bail dans le cadre d'une location commerciale 3/6/9

Par Isabelle PELTIER, le 02/09/2017 à 13:11

Bonjour,

Je suis à la recherche d'une boutique et je voulais savoir si payer un droit au bail au locataire sortant était obligatoire dans la reprise d'une location avec un bail 3/6/9. En sachant que ce n'est pas vraiment la même activité, et que cette personne ne me laisse rien dans la boutique. De même sur quoi se base le calcul de ce droit au bail.

Merci de votre réponse.